



COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le neuf AVRIL à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents :

HECQUET Jacky, SIGNORET Yannis, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, LEMAIRE Emmanuel, PRUVOST Isabelle, FOTI Stéphane, BROSSE Auriane, RAGU Guillaume, CABON Stéphanie, LEYOUR Martial, HAUTIN Bertrand, BELLEIL Camille, DEBERNE Florent, ROBIN Nathalie, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : DESROCHERS Brenda, MORIN Didier

Absents :

Excusés :

Madame BELLEIL Camille a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation	
02 Avril 2026	
Date d'affichage	
03 avril 2026	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS (DSP) EAU POTABLE

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

La commission de délégation de service public doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure.

La DSP concerne la compétence EAU POTABLE gérée par la société SUEZ.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

La liste déposée est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Emmanuel LEMAIRE	Isabelle BERTRAND
Céline DESCHAMPS	Camille BELLEIL
Martial LEYOUR	Stéphane FOTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ **Décide** de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Services Publics EAU POTABLE,

↪ **A ELU** la liste suivante :

SONT ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS EAU POTABLE	
A CARACTERE PERMANENT	
Membres titulaires	Membres suppléants
Emmanuel LEMAIRE	Isabelle BERTRAND
Céline DESCHAMPS	Camille BELLEIL
Martial LEYOUR	Stéphane FOTI

La secrétaire de Séance

Camille BELLEIL



Le Maire,

Jacky HECQUET

